

COMPTE-RENDU

Réunion de la commission PTGE Boutonne

Lundi 30 janvier 2023– 14h00 – Saint Julien de l'Escap

Etaient présents :

Nom	Structure	Nom	Structure
Manuella BROUSSEY	AEAG	Romain OZOG	EPTB Charente
Jean Louis DEMARCQ	APIEE	Marie ROUET	FD pêche17
Jean Yves MOIZANT	ASA Boutonne	Valentin POMMIER	OUGC Saintonge
Jean Luc AUDE	CIA 17/79	Pascal BITEAU	Poitou Charente Nature
Alexandre PABOEUF	CIA 17/79	Bastine BONNAUD	SMAEP4B
Anaïs MOISON	CIA 17/79	Frédéric EMARD	SYMBO
Florian REMY	CIA 17/79	Nathalie DESWARTVAEGHER	SYMBO
Elodie LIBAUD	Conseil départemental 17	Alban JOLY	SYMBO
François WALLON	DDTM17	Karine LABAT	SYMBO
Pascal DUBOIS	DREAL		

Excusés : Joelle LALLEMAND (APIEE)

Fiche action « Evaluation des potentiels de réutilisation des eaux usées sur le BV Boutonne »

Une convention est en cours entre Eau17 et la CIA17 pour recenser les usagers potentiels en agriculture aux alentours de 20 STEP dont 3 sur le BV Boutonne : Tonnay Boutonne, Aulnay et Saint Savinien.

Le diagnostic dans le cadre de cette fiche action intègre toutes les STEP (eaux usées collectives et privées). Il est donc rajouté les interlocuteurs des STEP de Solvay et de la laiterie de Sèvre sur Belle.

Une demande sera faite auprès d'Eau17 pour savoir si l'étude d'opportunité de réutilisation des eaux usées traitées, réalisée par un stagiaire est diffusable.

La demande des acteurs institutionnels a été auprès des différents acteurs d'avoir un état des connaissances qualitatifs et quantitatifs des différentes capacités des STEP. Eu égard aux évolutions des textes de loi, une analyse à venir par les services de l'Etat doit permettre d'approfondir la connaissance sur les usages potentiels liés à la Réut.

Ainsi présentée et modifiée, la fiche action sera validée en prochaine CLE.

Avancement de la fiche action 4 bis « Observatoire des assolements et des pratiques sur les exploitations agricoles du BV Boutonne »

L'observatoire doit servir à collecter les informations et à suivre l'évolution des pratiques sur le bassin. Il doit être mis en place 1 an avant la mise en place des réserves pour avoir un point zéro.

L'ASA Boutonne estime que ce sera fait lorsque l'arrêté pour le projet des réserves sera donné.

Les APN regrettent qu'il y ait un frein à l'avancement dans cette fiche action avant même que les bassines ne soient réalisées. Il est rappelé l'importance de connaître les pratiques agricoles dès aujourd'hui.

L'AEAG indique que cet observatoire émane d'une demande du PTGE et de la CLE donc il faut avancer sur l'outil observatoire. Pour valoriser les évolutions déjà en marche des pratiques agricoles, cet outil est indispensable.

Des remarques sont émises sur le remplissage des données par les agriculteurs dans l'observatoire car au plus possible, les données seront remplies automatiquement par les bases existantes mais les données non existantes devront être complétées par eux.

La question se pose de savoir comment fonctionne l'observatoire pour des exploitations ayant des terres en dehors du BV Boutonne. Il est répondu que dans l'arrêté, il est indiqué que la collecte des données se fait à l'échelle de l'exploitation donc toutes les parcelles doivent être renseignées. Sur la Sèvre Niortaise, l'observatoire n'intègre pas les parcelles en dehors du BV.

La profession agricole estime qu'il faut s'arrêter au recensement du parcellaire de l'exploitation dans le BV Boutonne sauf dans le cas où des parcelles extérieures seraient irriguées à partir de la ressource en eau du BV Boutonne.

Il est décidé d'examiner plus précisément le % d'exploitations dont le parcellaire est à la fois dans le BV Boutonne et en dehors ainsi que la part du parcellaire situé en dehors du BV. Il faut savoir si on se prive d'infos qualitatives si on coupe l'inventaire du parcellaire aux limites du BV.

L'AEAG indique qu'il serait intéressant de présenter l'outil et valoriser les données simplifiées de cet observatoire en CLE Boutonne.

Il est proposé de remplacer le mot « évolution » par « suivi ».

Sur la Sèvre Niortaise, ils ont fait appel à un prestataire pour l'application (environ 30 000 €) et la base de données a été faite en interne (CIA17/79/ EPMP avec deux ½ ETP). L'EPMP a donné son aval pour la transmission gratuitement de l'outil. Sur la Boutonne, il faut avancer d'abord sur qui finance avant d'aller chercher un prestataire. L'AEAG précise que cette action du PTGE sous réserve de l'instruction du dossier, pourrait être financé à hauteur de 70%. Il est attendu un rétroplanning assez large sur cette action qui sera affiné au fur et à mesure.

Echanges sur le projet de mise en place d'une commission agricole pour le PTGE

Lors de la dernière CLE, il a été proposé de mettre en place une commission d'information agricole à destination des membres de la CLE afin de les faire monter en compétence. En parallèle, il pourrait s'instaurer au sein du PTGE, une commission agricole composée d'agriculteurs afin d'identifier un

organe de discussion qui puisse donner son avis sur les actions PTGE et les faire évoluer pour répondre aux besoins des agriculteurs.

Plusieurs avis divergent sur le rôle et la composition des différents groupes. Un questionnaire va donc être élaboré et envoyé aux membres de la commission PTGE afin de connaître les positions écrites de tous. Une proposition pourra être présentée par la suite en commission PTGE.

Des remarques sont émises sur la difficulté de réunir et mobiliser des agriculteurs sur une zone géographique large. Le SMAEP4B va pour sa part, mettre en place également des commissions pour les agriculteurs. Il faudra veiller à une bonne cohérence entre les différents groupes pour ne pas sursolliciter les agriculteurs.